



En exercice : 58

Présents : 48

Votants : 51

Le Treize Novembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 7 novembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
	/
CUILLÉ	GOHIER Odile, titulaire
DENAZÉ	BASLÉ Jérôme, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BERSON Christian, titulaire
GASTINES	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA BOISSIÈRE	LECOT Gérard, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROË	JULIOT Thierry, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
LA SELLE CRAONNAISE	BRÉHIN Colette, titulaire
LAUBRIÈRES	CHANCEREL Philippe, titulaire,
LIVRÉ LA TOUCHE	/
MÉE	CHAMARET Richard, titulaire
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
RENAZÉ	/
SENONNES	CLAVREUL Yannick, titulaire
SIMPLÉ	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST AIGNAN S/ROË	GAUCHER Olivier, titulaire
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	BEDOUET Gérard, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), GARBE Pascale (Méral), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : VALLÉE Jacky (Chérancé), HAMARD Benoît (Craon), BAHIER Alain (Mée)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Secrétaire de Séance : Élu **M. Bertrand de Guébriant**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-11/147 : FINANCES

Séance du : 13 novembre 2023

**OBJET 2023-11/147 : FINANCES
DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL 70000**

M. Maxime Chauvin, Vice- Président en charges des finances/marchés publics, expose au Conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget principal :

- des subventions complémentaires (+84 000 euros) ont été notifiées pour la réalisation du chemin environnemental et PMR à la Rincerie. Des travaux complémentaires de sécurisation au niveau des habitations vont pouvoir être réalisés. Il convient d'augmenter les crédits sur l'opération 145 de 52 000 euros.

- des compensations agricoles avaient été inscrites dans les budgets ZA des Rues (145 000 euros) et ZA Eiffel (75 000 euros) suite aux projets d'aménagement. Après échange avec la DGFIP, le versement de compensation agricole s'apparente à un versement de subvention. Les budgets ZA n'ayant pas vocation à verser des subventions, il convient d'intégrer les compensations agricoles au budget principal et d'augmenter les crédits du chapitre 65. Ces dépenses supplémentaires sont compensées par des produits exceptionnels non intégrés au budget (ventes de logements).

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 06/11/2023,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité (51 votants)

⇒ **APPROUVE** la décision modificative n°6 – Budget principal 70000, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (70000)

Section de fonctionnement

compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	23 613 819,01 €		Total recettes BP	23 613 819,01 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	Total DM n°2	0,00 €		Total DM n°2	0,00 €
	Total DM n°3	0,00 €		Total DM n°3	0,00 €
	Total DM n°4	0,00 €		Total DM n°4	0,00 €
	Total DM n°5	0,00 €		Total DM n°5	0,00 €
6574	65 Subventions	220 000,00 €	7788	77 Produits exceptionnels divers	220 000,00 €
	Total DM n°6	220 000,00 €		Total DM n°6	220 000,00 €
	total dépenses	23 833 819,01 €		total recettes	23 833 819,01 €

Section d'investissement

compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	15 480 408,36 €		Total recettes BP	15 480 408,36 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	Total DM n°2	0,00 €		Total DM n°2	0,00 €
	Total DM n°3	1 182 242,00 €		Total DM n°3	1 182 242,00 €
	Total DM n°4	3 550,00 €		Total DM n°4	3 550,00 €
	Total DM n°5	12 000,00 €		Total DM n°5	12 000,00 €
2313	145 Chemin PMR	52 000,00 €	1328	13 Subvention	52 000,00 €
	Total DM n°6	52 000,00 €		Total DM n°6	52 000,00 €
	total dépenses	16 710 200,36 €		total recettes	16 710 200,36 €

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 21 novembre 2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20231113-DELIB202311147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



*Le secrétaire de séance,
Bertrand de GUÉBRIANT*

